

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE**

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2025

37 membres en exercice
17 présents – 8 pouvoirs – 25 votants
Convocation adressée et publiée le 08 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre 2025 à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Étaient présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Laetitia BOISSEAU Vice-présidente du Conseil départemental du Val d'Oise (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – Emmanuelle de CREPY Adjointe au Maire de Versailles – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) –Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-José BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).- Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) – Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78).

Absents, excusés :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) - Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2025-33 portant sur le renouvellement des conventions relatives à la mise à disposition d'un accès à la plateforme QLIK : Approbation et autorisation donnée au président de les signer

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 20 octobre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2025

Délibération 2025 – 33

Objet

Renouvellement des conventions relatives à la mise à disposition d'un accès à la plateforme QLIK : Approbation et autorisation donnée au président de les signer

Les Centres de Gestion assurent une mission générale d'information sur l'emploi public territorial de leur ressort géographique et au niveau régional, via la création d'observatoires régionaux de l'emploi, s'appuyant notamment sur la collecte des données sociales.

Les Centres de Gestion se sont dotés en 2018 d'une application full web « Données Sociales » qui facilite les campagnes du Bilan Social (la saisie étant réalisée par les collectivités et les Centres de Gestion collectant les données), leurs restitutions et les comparaisons. Cet outil permet également de développer la capacité de synthèse et de diffusion des informations relatives à l'emploi public au niveau départemental, régional et national par les Centres de Gestion.

En 2020, le CIG s'est doté d'une solution automatisée de valorisation des données sociales collectées dans le cadre de l'ensemble de ces missions (emploi, concours, médecine préventive, gestion des ressources humaines, gestion interne) à partir du puits de données constitué au niveau national par l'application web Données Sociales utilisée par l'ensemble des Centres de Gestion de la fonction publique territoriale.

La plateforme QLIK a été retenue dans le cadre d'une procédure de marché public et un modèle d'accès privilégié a été conçu pour accueillir les futurs Centres de Gestion partenaires. Plusieurs options sont proposées :

- Une licence « développeur » pour créer et utiliser des tableaux de bord,
- Une licence « analyser » pour simplement consulter et utiliser les tableaux de bord mis à disposition
- Et une licence « NPrinting et grand public » pour éditer des sorties imprimables.
- Chaque option est assortie d'un contrat de maintenance sur 3 ans.

56 Centres de Gestion ont conventionné avec le CIG depuis 2020 pour disposer de licences QLIK sur la période 2020-2025.

Les coûts d'accès à la plateforme QLIK sont définis dans le tableau ci-dessous.

Coûts CDG pour le renouvellement du parc existant (Chaque CDG dispose déjà d'au moins une licence)

2 types de licences		Un forfait de maintenance selon la strate agents SIASP du CDG	
Utilisateur (Analyste) – 260 € HT / an	+	Moins de 5 000 agents	50 € HT / an
Accès à la plateforme et utilisation des tableaux de bord et des rapports mis à disposition		Entre 5 000 et 10 000	75 € HT / an
Développeur (Pro) – 595 € HT / an		Entre 10 000 et 15 000	150 € HT / an
Accès à la plateforme et utilisation des tableaux de bord et des rapports mis à disposition		Entre 15 000 et 20 000	200 € HT / an
Création de tableaux de bord et d'application		Entre 20 000 et 30 000	270 € HT / an
Formation Designer (2 jours)		Entre 30 000 et 50 000	500 € HT / an
		Plus de 50 000	1100 € HT / an

Le CIG a provisionné des licences au tarif négocié pour répondre à des besoins supplémentaires pendant la durée du marché.

Dans l'éventualité où le parc de licences ne serait pas suffisant, les licences seront acquises individuellement au tarif suivant :

Licences supplémentaires
Utilisateur (Analyste) – 510 € HT / an Accès à la plateforme et utilisation des tableaux de bord et des rapports mis à disposition
Développeur (Pro) – 900 € HT / an Accès à la plateforme et utilisation des tableaux de bord et des rapports mis à disposition Création de tableaux de bord et d'application Formation Designer (2 jours)

Le Conseil d'administration est aujourd'hui sollicité pour approuver la convention relative à la mise à disposition d'un accès à la plateforme QLIK pour les Centres de Gestion pour la période 2026-2028 ainsi que la grille de tarification des licences.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la fonction publique,
- Considérant l'opportunité de la mise à disposition de la solution QLIK à destination des centres de gestion partenaires,
- Vu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des votants,

- Approuve la nouvelle convention telle que présentée en annexe,
- Autorise le Président à la signer, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux